

CAS 2 LE PROJET EST À L'INITIATIVE DE LA COLLECTIVITÉ : COMMENT PEUVENT-ELLES FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS



DE L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE, UNE COMMUNE RURALE QUI SE DONNE LES MOYENS

L'exemple de la commune de Luc-sur-Aude

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **Luc-sur-Aude** est une commune de 220 habitants. La population, en croissance, est constituée de personnes travaillant dans le bassin d'emploi de la haute vallée, se situant sur l'axe entre Perpignan et Carcassonne.
- **Projet photovoltaïque au sol** : 250 kWc correspond à la consommation des 80 familles de Luc-sur-Aude.
- **Investissement global** : 325 000 €



COMMENT EST NÉE L'IDÉE D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COOPÉRATIF ?

Le projet est d'abord né d'un diagnostic sur les économies d'énergie qui a porté sur tous les postes de consommation de la commune (eau, chauffage des bâtiments, éclairage public). À la suite de ce diagnostic, qui a révélé des postes où la consommation relevait du gaspillage par manque de moyen de pilotage, la commune a entamé des travaux, soit pour diminuer la consommation (suppression de l'éclairage nocturne, isolation des bâtiments, recherche des fuites d'eau du réseau, installation de poêles à bois dans les logements communaux), soit pour la maîtriser (installation de régulations pour le chauffage ou pour la gestion de l'eau).

De ces actions est née la conviction que la maîtrise de l'énergie au niveau d'une commune est possible, et que le corollaire de cette gestion maîtrisée est aussi une production d'énergie au niveau de la commune. Une première action a été d'équiper le toit du foyer communal de panneaux solaires. L'étude économique, malgré un tarif en baisse, faisait apparaître une bonne rentabilité de l'investissement qui a été entièrement financé par emprunt.

En 2004, plusieurs développeurs ont sollicité la commune, compte tenu de l'exposition favorable des garrigues en versant. Lors de la révision du PLU, la commune a défini une zone destinée à recevoir du photovoltaïque. Pour se faire des études de la faune et de la flore ont été diligentées. Cependant aucun des projets portés par les divers développeurs n'a vu le jour. Conjointement, une réflexion générale sur la participation citoyenne a émergé, surtout portée par la multiplication des projets de parcs éoliens dans la région. L'idée que la production d'énergie décentralisée soit accaparée uniquement par des acteurs privés était insatisfaisante.

En 2015, la Région Languedoc Roussillon a lancé un appel à projet pour mettre en place un mécanisme innovant d'accompagnement de la démarche de participation financière citoyenne et la valorisation de l'investissement citoyen (1€ citoyen = 1€ Région). La commune de Luc-sur-Aude a décidé d'y répondre. Le développeur Soleil du Midi a contribué en apportant le cadre technique qui a permis de monter le dossier. Le projet a été retenu par la Région qui a donc joué un rôle déterminant dans sa concrétisation.



COMMENT A ÉTÉ MENÉ LE PROJET ?

Les étapes du projet peuvent se résumer ainsi :

1. Organiser la prise de conscience locale

Il a fallu, dès le départ, réunir un groupe motivé. Ce groupe a été constitué autour du conseil municipal et du développeur Soleil du Midi. Le premier travail a été d'exposer le projet à la population afin de recueillir son assentiment. Il est très important de travailler en amont cette question de l'information des habitants. Des réticences ont été ressenties, surtout du côté des chasseurs, mais aussi des personnes à sensibilité naturaliste.

2. Anticiper et maîtriser les aspects administratifs

Les nombreuses procédures administratives (permis de construire) mais aussi les procédures spécifiques liées au site d'implantation (ici, une zone Natura 2000), doivent être anticipées. Les naturalistes, notamment la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), ont souligné à juste titre que la situation sur une zone ouverte de garrigue n'était pas un bon choix au regard de l'impact sur la faune. La localisation du parc a été modifiée vers une zone fermée recolonisée par des semis naturels de pin noir, de faible valeur écologique.

3. S'intéresser à ses habitants en mobilisant une approche sociologique

Une enquête sociologique a été menée auprès d'un échantillon de la population afin d'identifier les craintes, les questions, les rumeurs, les envies, les motivations. L'étude sociologique fournit un matériau qui est ensuite analysé. Les documents qui vont porter le projet s'alimentent de ses résultats. Cela permet de répondre aux craintes de manière argumentée, de couper court aux rumeurs et donc de délivrer un message répondant aux attentes des citoyens.

4. S'appuyer sur des acteurs compétents

Le projet a pu bénéficier de supports juridiques, financiers, techniques.

Le projet a d'abord été hébergé par l'association « 1, 2, 3 soleil ». Une SAS (encore en projet) hébergera l'activité de production.

Enerfip a assuré le support financier pour la gestion légale des fonds collectés mais aussi pour identifier les outils financiers (obligations, actions, etc.). Le support technique pour les questions stratégiques, de raccordement et de choix techniques a été fait par Enercoop Languedoc-Roussillon et le développeur Soleil du Midi.

5. Communiquer, une action à prendre au sérieux

Il est impératif de se doter d'outils de communication pensés par des professionnels pour faire passer le message de la levée de fonds en toute clarté.

Un site web (www.123soleil.luc-sur-aude.fr) montrant la progression de la levée de fonds a été mis en place, tandis qu'une documentation déclinée en affiches, affichettes, flyers et brochures était imprimée pour être distribuée dans les réseaux locaux, mais aussi auprès de la population lucquoise. Une équipe du conseil municipal a été rendue une visite à chaque famille de la commune afin de leur remettre ces documents en mains propres et leur proposer de participer financièrement au projet.

Pour mener cette démarche inclusive, la collectivité a investi 7 000 €, en plus d'un soutien financier de l'ADEME au projet pour financer les études préalables, l'enquête sociologique et la communication. Cela a permis de financer le développeur, les documents, le site web ainsi que les frais de personnel.

LES LEÇONS À EN TIRER

Selon Jean-Claude PONS, maire de la commune, « il faut une vision ». En l'occurrence à Luc-sur-Aude, le projet est intégré à une démarche plus large « un village, un parc » qui permettrait la multiplication de parc à la dimension des besoins des populations. La participation des collectivités locales dans les projets, le plus en amont possible est fondamentale. D'autant plus que les EnR peuvent être un sujet de débat lors des élections municipales.

Un tel projet collectif nécessite l'adhésion de la population et du conseil municipal. Les actions de communication à l'attention de la population doivent se faire le plus en amont possible et toujours à l'écoute des préoccupations formulées.

« Le montage citoyen est un incontestable outil d'animation du territoire autour de la question de l'énergie et de la transition énergétique ».

La participation de la population a plusieurs atouts :

- Engager, au plus près de la population, le débat sur la question de la transition énergétique au-delà des « convaincus ».
- Mobiliser l'épargne locale en la rémunérant mieux et en l'orientant vers de l'investissement ciblé sur la conversion écologique.

Cette expérience repose sur la contribution de : Jean-Claude PONS, maire de la commune de Luc-Sur-Aude (Aude -11).

